



Délibération n° 25 / 2016

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Clara GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, M. Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Rémi SIE (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Michèle WASSELIN (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances – Bilan de la politique foncière pour l'exercice 2015**

*Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, Délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :*

L'Article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par elles.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune

ACQUISITIONS OPEREES PAR LA COMMUNE						
BIEN	DATE D'ACQUISITION	CADASTRE	N° DE PARCELLE	SUPERFICIE EN M²	VENDEUR	PRIX
TERRAIN	27/08/2015	Les Arts	AT 110	1173	LATORE Jacky	1759,5
VOIRIE	09/07/2015	Les Rompudes	BI 405	171	SOCIETE ARC EN CIEL	Gratuit
VOIRIE	09/07/2015	Les Rompudes	BI 482	28	ATTALI/GINER	Gratuit
VOIRIE	09/07/2015	Rue du Four de la Caux	AL 112	12	TOUCHAT Marc	Gratuit
VOIRIE	09/07/2015	Rue du Four de la Caux	AL 113	100	TOUCHAT Marc	Gratuit
VOIRIE	09/07/2015	Rue du Four de la Caux	AL 329	125	CAMPILLO/FAIZANDIER	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Les Costes	AN 254	399	CONSORTS PEVERELLY	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Rue du vieux village	AL 234	30	CAUCAT Denis	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Rue du Touat	AN 206	93	BLANC-PIERRI/LAURO	Gratuit

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 25/2016**

**Objet : Finances – Bilan de la politique foncière pour l'exercice 2015.**

VOIRIE	21/12/2015	Rue des Genêts	AN 87	101	DEVE Michel / DELMAS Bruno	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Rue des Genêts	AN 203	7	DEVE Michel / DELMAS Bruno	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Rue des Genêts	AN 204	11	DEVE Michel / DELMAS Bruno	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Rue jardin du Pignarel	AM 279	148	Co-lotis Jardin du Pignarel	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Avenue Gaston Defferre	AL 54	34	Lot. L'olivette Syndic COMBECAL	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Rue du Four de la Caux	AL 312	934	Lot. L'olivette Syndic COMBECAL	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Rue Four de la Caux/Verdales	AL 38	62	LETURGIE/SACAZE	Gratuit
VOIRIE	21/12/2015	Avenue Gnl De Gaulle	AN 330	46	TISNE/DE OLIVEIRA	Gratuit

CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNE						
BIEN	DATE D'ACQUISITION	CADASTRE	N° DE PARCELLE	SUPERFICIE EN M <sup>2</sup>	VENDEUR	PRIX
NEANT						

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 1<sup>er</sup> avril 2016.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 4 avril 2016.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce bilan.

- Ne donne pas lieu à vote.

Le Conseil municipal prend acte.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 4 avril 2016

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN